

A l'heure des nouvelles modalités de communication, de l'accès immédiat et généralisé à toutes formes d'informations, d'images, y compris les plus violentes, à l'heure du selfie, de l'exposition et de la mise en scène de soi sur les réseaux sociaux, que reste-t-il de l'intime, du privé ? A l'heure où l'impériosité de la transparence nous impose de tout dire, tout montrer, parfois jusqu'à l'obscène, les tabous et les secrets auraient-ils disparu... ?

La clinique des familles nous montre pourtant que certains secrets ont la dent dure aux confins de l'intime. La confiance d'un enfant nous mène sur la piste d'une violence tue de tous, le murmure d'une mère dessine une réalité bien différente d'un mythe fondateur auquel tous font semblant de croire, un grand-père mutique sait que quelque chose se répète de génération en génération sans que rien n'en soit dit... Outre les garants du secret, proches ou moins proches, volontaires malgré eux, conscients ou inconscients, voilà bientôt que le professionnel en est le dépositaire et le gardien. Peut-il en devenir lui aussi prisonnier ? Complice ? Car le secret enferme, le secret empoisonne.

Et lorsque aux secrets des familles s'ajoute la forteresse du secret qui lie le professionnel, quel devenir pour ceux-ci ? Juriste, soignant, travailleur social, tous sont soumis à l'obligation de prendre soin du secret dans cet équilibre précaire entre protection des personnes et protection des libertés individuelles. Mais comment prendre soin quand cet équilibre est rompu, sans trahir, ni contribuer ? La loi est-elle le seul guide, ou bien a-t-on (doit-on avoir) recours à d'autres niveaux de régulation de nos choix : l'éthique, la morale, la déontologie ? Dans quelle condition et au nom de quelle valeur peut/doit-on partager voire lever un secret ?

Du jardin secret au secret professionnel en passant par les secrets de famille, c'est à travers deux journées qui leurs sont consacrées que nos intervenants nous feront le plaisir d'aborder l'ensemble de ces questions et problématiques en s'attachant aux fondements communs à tout professionnel, tout citoyen.

Inscriptions

➤ Contacter le secrétariat du CRIAVS :

Candide Coutures, secrétaire
criavs-auvergne@chu-clermontferrand.fr
Téléphone : 04 73 75 44 16 / Fax : 04 73 75 44 12

➤ Ou en ligne sur notre site internet : www.criavs-auvergne.org

➤ N° DPC : 14051600001



Jardins secrets, secrets de famille

8h30 Accueil des participants

/ 08h45-09h
Allocution d'ouverture

/ 09h-10h30
Le secret est-il primordial à l'existence (individuelle, collective) ?
Christian Godin, philosophe

Pause

/ 10h45-12h15
Tabou/secret/intime : évolutions sociétales.
Jean-Pierre Durif-Varembont, psychologue

12h15-13h45 : Déjeuner libre

/ 14h – 14h50
Projection courts-métrages

/ 14h50 – 15h20
Les secrets de familles : contenu, modalité de transmission, conséquences
Chantal Diamante, psychothérapeute

Pause

/ 15h40 – 16h
Thérapies familiales analytiques
Intervenant à définir

/ 16h – 16h30
Thérapies familiales systémiques
Dr Sabine Turbé, pédopsychiatre

/ 16h30 – 17h
Echanges avec la salle

Secret professionnel

8h30 Accueil des participants

/ 08h45-09h
Allocution d'ouverture

/ 09h-10h30
Ethique morale et déontologie
Christian Godin, philosophe

Pause

/ 10h45-12h15
Fondements légaux et démocratiques du secret.
Pierre-Brice Lebrun, écrivain, juriste

12h15-13h45 : Déjeuner libre

/ 14h – 15h
Régulation du secret par les professionnels – Au-delà de la loi.
Tristan Renard, sociologue

Pause

/ 15h20 – 16h30
Garder, partager, lever leurs secrets : un enjeu clinique.

Bernard Chouvier, professeur de psychopathologie

/ 16h30 – 17h
Echanges avec la salle



Lieu

➤ Salle des Frères Lumière, Dolet
25 Rue Etienne Dolet
63000 Clermont-Ferrand
Téléphone : 04 73 34 44 00

Modalités

➤ Formation gratuite